



Championnats suisses et internationaux de parapente

- Swiss Open Disentis 2019 -

18.08. - 24.08.2019
à Disentis



MODALITES D'ORGANISATION

SOUS L'EGIDE DE LA	Fédération Suisse de Vol Libre, Seefeldstrasse 224, 8008 Zurich Tél. +41 44 387 46 80 Fax +41 44 387 46 89 sport@shv-fsvl.ch , www.shv-fsvl.ch
ORGANISATEUR	Verein Disentis Open et Surselva Flaigers Comité d'organisation des Championnats suisses de parapente 2019 (CO CS19) Président du CO: Martin Scheel
DATES	18. – 24. août 2019 Samedi 17 août 2019: journée d'entraînement et inscription
CONDITIONS DE PARTICIPATION	Tous les pilotes suisses remplissant les conditions générales d'organisation et de participation. (Classement Open: les pilotes étrangers titulaires d'une licence sportive FAI et remplissant les conditions générales d'organisation et de participation).
LISTE DE DEPART	130 pilotes maximum sont autorisés à prendre le départ.
VAINQUEUR	Champion suisse de parapente 2019 Champion suisse de parapente catégorie sport 2019 Championne suisse de parapente 2019 (Ce titre est décerné si au moins 5 femmes participent au championnat)
CLASSEMENTS	Lors des Championnats suisses, un classement général séparé est établi pour chaque catégorie : Open, Femmes et Sport.
PRIX	Médailles pour les premiers aux classements (classement suisse) Prix en nature (classement Open)
INSCRIPTION	Registration Disentis Open
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Lundi 29 juillet 2019
FRAIS D'INSCRIPTION	La taxe d'inscription de CHF 295 doit être versée sur le compte de la FSVL au plus tard le 02 août 2019 . L'inscription n'est définitive qu'après réception de la taxe d'inscription. Taxe d'inscription des pilotes domiciliés à l'étranger: 250 euros Pas de taxe pour pilotes sur WPRS < 50 (état en 01.03.2019) Tous les pilotes doivent présenter une licence sportive FAI valide lors de l'inscription sur place. En principe, la taxe d'inscription n'est pas remboursée lorsqu'un pilote ne se présente pas.
INCLUS DANS LES FRAIS D'INSCRIPTION	Taxe de décollage / transport au déco / service de récupération à Disentis / carte des balises avec des informations / soirée pilotes / apéritif / médailles pour les premiers aux classements / casse-croûte en jours avec transport au déco / t-shirt et/ou souvenir

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	En cas d'annulation de la compétition, 50% des frais d'inscription seront remboursés aux participants. Les pilotes suisses seront directement crédités de la somme sur leur compte FSVL
CARTES	Une carte des balises du site de vol sera mise à disposition.
GPS	Les résultats sont évalués sur la base de l'enregistrement GPS. En générale les règles du PWC sont appliquées. Voir la liste des GPS autorisés sur LINK GPS
OBLIGATION D'ANNONCE DE RETOUR	Chaque participant doit annoncer son retour au bureau de course avant l'heure indiquée lors du briefing. Tout participant qui n'aura pas annoncé son retour sera recherché avec tous les moyens possibles. Les frais de recherche lui seront facturés.
INSCRIPTION SUR PLACE	Samedi 17 août 2019, de 17h à 20h Dimanche 18 août 2019, de 7.30h à 8.30h Lieu: dans les locaux de l'école suisse des sports d'hiver de Disentis (www.sssd.ch), hôtel Sax (Via Sax 1, 7180 Disentis/Muster, www.hotelsax.ch)
SERVICE DE RECUPS	Un service de récupération n'est organisé qu'en cas de besoin. Les pilotes se déplacent de manière autonome en transports en commun. Des billets gratuits sont mis à disposition, ou les frais engendrés sont remboursés.
REGLEMENT DE LA COMPETITION	Les Championnats suisses et internationaux de parapente sont soumis aux dispositions du règlement sportif FSVL en vigueur.
REGLES DU DROIT AERIEN	Application des prescriptions et dispositions du droit public suisse, notamment celles de la Loi sur la navigation aérienne et de l'Ordonnance sur les aéronefs de catégories spéciales ainsi que les règles locales.
RESERVES DE MODIFICATION	Les organisateurs se réservent le droit de modifier les présentes modalités d'organisation de la compétition.
EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE	Chaque participant prend part à cette compétition à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Tous les droits de réclamation et/ou de recours contre les organisateurs sont exclus.
CONFIRMATION / ANNULATION	Info : Jeudi, 15 août 2019 Décision définitive: Vendredi 16 août 2019 dans le soir sur: www.disentis-open.ch <i>Les Championnats Suisses vont certainement avoir lieu. Le début et la fin sont adapté à la prévision météorologique</i>
AUTRES INFOS	Sur les sites Internet www.disentis-open.ch
HEBERGEMENT	A la charge de chaque participant. www.disentis-sedrun.ch et sur www.disentis-open.ch/accomodation

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de te retrouver pour ces Championnats suisses et internationaux de parapente.

Verein Disentis Open et Surselva Flaigers

Martin Scheel & Marc Demont